



CONCOURS DE LECTURE

« À voix haute »

Mardi 14 janvier de 12h à 14h au CDI

Règlement :

- l'élève choisit un texte en langue française et s'inscrit au CDI (les lectures à plusieurs voix sont acceptées)
- la lecture doit durer de 2 à 3 minutes
- l'inscription se fait au CDI auprès des documentalistes



Le jury délibèrera et annoncera les résultats le jour-même à 13h45.

Nous sommes impatients de vous écouter !